



Morbihan

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'AMÉNAGEMENT**

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES**

Service des ports et espaces littoraux

**Mesdames et Messieurs les membres
du conseil portuaire du port de La Roche-Bernard**

Dossier suivi par :
M. Régis PAJOT – Poste 82 92
mail : regis.pajot@morbihan.fr
fax 02 97 54 83 83

Objet : Conseil portuaire du port de La Roche-Bernard

Réf. : DGIA/DDT/SPEL/RP/JD/16.121

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du conseil portuaire du port de La Roche-Bernard du 14 novembre dernier, je vous prie de trouver ci-joint le relevé des avis formulés lors de cette réunion.

Je vous remercie de votre participation et votre contribution à l'évolution de la vie du port.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Alain GUIHARD

Conseiller départemental

Président du Conseil Portuaire

Département du Morbihan

2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes Cedex – Tél. 02 97 54 80 00 – Fax 02 97 54 80 56 – www.morbihan.fr

PORT DEPARTEMENTAL DE LA ROCHE BERNARD

Conseil portuaire du 14 novembre 2016

Relevé des avis en complément du document expédié avec la convocation

Présents :

Président du Conseil Portuaire

M. Alain GUIHARD, Conseiller départemental, Maire de Nivillac

Représentant du concessionnaire

Mme Colette BENOIT,

Représentants des conseils municipaux des communes sur lesquelles s'étend le port et de l'institution, concessionnaire de la Vilaine

M. Daniel BOURZEIX, Maire de la Roche-Bernard, Président du Syndicat intercommunal du port de plaisance de la Roche-Bernard, commune de la Roche Bernard

M. Jean-Jacques COLIN, commune de Férel

M. Jean-Baptiste PIGOT, commune de Marzan

Madame Chantal PERRAUD, commune de Nivillac

Mme Flore SALAUN, représentant les services de l'IAV

Représentants des personnels concernés par la gestion du port

M. Régis PAJOT, représentant le service des ports et Espaces littoraux, personnel départemental

Madame Laurence ROBIN, secrétaire du Syndicat intercommunal du port de la Roche-Bernard

Représentant des usagers du port au titre de la plaisance

Usagers désignés par le Clupipp

Madame Françoise BUET, titulaire

M. Jean GIQUEL, titulaire

Madame Flore RAFFLEGEAU, titulaire

M. Gilles BELLENGUEZ, titulaire

M. Jean François MURY, suppléant

M. Bernard SALLE-PIERRET, suppléant

M. Gérard FAUVELOT, suppléant

Usagers désignés par le Président du Conseil départemental

M. Didier BERNARD, Association Loisirs temps libres

M. Pierre Emmanuel PAVAGEAU, les Ateliers Navals de la Couronne

M. Alexis MEGRET, suppléant, le Comptoir Nautique

Le texte qui suit résume l'essentiel de ce qui s'est dit au cours du conseil portuaire sans reprendre les éléments figurant dans le dossier expédié avec la convocation.

Préambule :

M. GUIHARD, Président du conseil portuaire remercie les participants, il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint (15 personnes).

Il demande un avis sur le relevé des avis du conseil portuaire du 16 novembre 2015 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. BOURZEIX prend ensuite la parole et souligne que les engagements fixés par le syndicat du port sont tenus. Il s'agit de repenser l'espace terrestre autour du port ; du chantier de La Couronne jusqu'au parking de La Voute. L'étude pour la partie terrestre a été confiée au cabinet Faye qui devra présenter un projet définitif avant la fin de cette année.

Une réunion le 2 Décembre 2016 se tiendra afin de définir un comité de pilotage avec les 3 communes. Le démarrage du projet est prévu en 2017.

M. BOURZEIX évoque ensuite les travaux à réaliser :

- Réfection des sanitaires de la salle Richelieu (Co financement Syndicat / Compagnie)
- Repenser l'espace parking port neuf (inciter les plaisanciers à se garer plus loin pour les séjours de longue durée)
- Réhabiliter les espaces publics vides au vieux port

M. BOURZEIX remercie l'engagement de la Compagnie des Ports du Morbihan concernant les travaux programmés sur les pontons. M. DEVYS, Directeur adjoint de la Compagnie des Ports du Morbihan, informe que ces travaux démarreront début 2017.

M. DEVYS présente ensuite l'activité du port et son évolution au 1^{er} septembre 2016. Il présente également les projets 2017. M. DEVYS souligne l'effort commercial réalisé avec l'augmentation des contrats à la carte OPTIMUM 12, contrats annuels terre-plein, contrats mensuels, et le passage.

M. BELLENGUEZ se demande si l'augmentation des auto-déclarations pour le réseau Passeport Escales ne réduit pas la charge de travail du personnel du port.

Il lui est répondu que cela permet au personnel du port de se concentrer sur d'autres services apportés aux plaisanciers

M. BELLENGUEZ remarque la disparition de certains avantages liés au Passeport Morbihan : Bon de réduction sur les manutentions à hauteur de 8% de la facture annuelle, l'Aller retour 24h00 sur le terre-plein gratuit tous les deux ans

M. DEVYS précise qu'en réalité ces avantages, mis en place du fait de l'absence de terre-plein appartenant au port, sont désormais intégrés dans les avantages terre-plein du contrat Passeport Morbihan qui figurent en page 15 du document joint :

- Gratuité de 3 mois sur le terre-plein du port de la Roche Bernard du 1er octobre au 31 mai, dans la limite des places disponibles ... (dans la limite des emplacements disponibles, réservation préalable obligatoire).
- Terre-plein, ber et manutentions gratuits au client effectuant une mise à terre de 3 semaines minimum consécutives entre le 1er juin et le 30 septembre dans le port de la Roche Bernard ou dans un des ports équipés. (Demande écrite à la capitainerie ou dans des ports équipés avec préavis de 1 mois, valable 1 fois par période).

Ces offres sont désormais possibles grâce à des accords avec les 2 chantiers locaux. Elles sont plus avantageuses pour les clients du port et justifient la suppression des avantages précédents.

M. BELLENGUEZ s'interroge sur les moyens mis à disposition des plaisanciers pour sortir leurs bateaux.

M. DEVYS l'informe que les avantages « terre-plein » seront possibles grâce au partenariat entre la Compagnie et les chantiers existants sur le port (les chantiers navals de La Couronne et le Comptoir Nautique de Marzan).

M. BELLENGUEZ remet en question l'efficacité des parkings du port de La Roche Bernard.

M. DEVYS rappelle l'accord avec le collègue Saint Joseph pour un stationnement durant les vacances scolaires. Il précise que le port recherche d'autres partenariats pour la période de mai à fin octobre 2017 avec 2 garages locaux, ainsi qu'Arc Sud Bretagne pour le terrain de l'ancienne gendarmerie. Les clients seront bien entendu informés des choix opérés. La demande pour mettre en valeur la place de dépose minute est prise en compte.

M. BOURZEIX confirme par ailleurs qu'une réunion sera organisée avec le Maire de Férel sur ce sujet.

M. BELLENGUEZ fait remarquer que des plaisanciers sont passés à travers les pontons au cours de la saison 2015-2016

M. BOURZEIX insiste sur la responsabilité du Syndicat du port. Un accord a été passé avec la Compagnie des Ports du Morbihan pour que celle-ci prenne en charge cet investissement que le syndicat n'arrivait pas à faire.

M. DEVYS rappelle le contour des travaux prévus. Il précise que l'entreprise a été retenue. Il s'agit d'un partenaire bien connu METALLU, avec lequel la réunion de lancement est prévue le 16 novembre prochain. Le planning d'intervention sera alors établi.

M. DEVYS ajoute que les plaisanciers concernés par les pontons changés seront bien entendu prévenus d'un éventuel mouvement de leur bateau. Comme il s'y est engagé auprès de M. BELLENGUEZ, l'Association des usagers sera également informée.

Les travaux d'arrachage de Jussie n'ont pas donné satisfaction sur l'ensemble de la concession du port de La Roche Bernard.

L'IAV propose de réunir le Syndicat du Port, la Compagnie des Ports du Morbihan, les communes, etc ... afin d'échanger sur ce sujet et de trouver des solutions radicales. Il faut prévoir un traitement global sur l'ensemble de la Vilaine

M. BELLENGUEZ trouve peu d'intérêt pour les plaisanciers du port la Roche Bernard d'avoir la carte Passeport Morbihan Premium

M. DEVYS détaille les avantages liés à cette carte de fidélité mise en place en 2016 : accès compte client, escales gratuites, remises sur la boutique du port. Les avantages vont évoluer avec la mise en place d'un compte de points permettant des réductions sur l'ensemble des prestations offertes par les ports de la Compagnie.

M. BELLENGUEZ informe que la présentation du port dans le guide de l'IAV n'est pas à jour : Il en est pris bonne note.

M. DEVYS informe que pour les contrats d'emplacements, une réflexion est en cours sur la prise en compte de la copropriété d'un navire (aspect juridique et éventuelles adaptations du règlement particulier de police). Les principes d'évolution de l'accès à un contrat pour les copropriétaires ont été présentés au conseil portuaire et validé à l'unanimité par ses membres.

Projet de tarifs 2017

Les redevances permettent de garantir les ressources du port et satisfaire le plus grand nombre d'usagers.

Pour 2017, la Compagnie propose une augmentation de +1,2 % pour les redevances d'occupation du domaine public. Concernant la redevance d'usage des outillages publics, les droits de port et les autres tarifs, il est proposé de maintenir ces tarifs pour 2017, à l'exception des tarifs de Main d'œuvre (49 €/heure au lieu de 47 €) et des tarifs associés (+0,7 %).

M. BELLENGUEZ s'interroge sur le montant des taxes liées aux ordures ménagères, très élevé. M. BOURZEIX rappelle que la commune de la Roche Bernard en rembourse une partie (4 000 € environ). Un point précis sera préparé par M. Devys sur ce sujet.

Le conseil portuaire émet un avis favorable à l'unanimité sur les tarifs 2017 pour les redevances d'usage des outillages publics :

Budget :

M. DEVYS présente le budget et le compte de résultat ainsi que la feuille de route pour l'année 2017.

Le conseil portuaire émet un avis favorable sur le budget prévisionnel 2017 (9 votes pour, 1 abstention, 5 votes contre)

Questions diverses :

Le conseil portuaire est informé qu'un travail est en cours sur la rédaction d'une procédure pour le traitement des navires abandonnés (aspect juridique et éventuelle adaptation du règlement particulier de police). Le conseil portuaire se prononce en faveur de la poursuite de ce travail.

M. GUIHARD interroge l'assemblée sur la tenue éventuelle d'un deuxième conseil portuaire sur l'année 2017 (mai/juin). L'assemblée n'y est pas favorable, sauf demande expresse ultérieure d'un ou plusieurs membres.

L'ordre du jour étant épuisé et sans question supplémentaire, M. GUIHARD lève la séance à 16h15.